AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 5517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA Fax: 251-11-5513039

COMITE DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS
Vingtième session ordinaire
12-15 juillet 2010
Addis-Abeba (Éthiopie)

PRC/2(XX) b Rev.1

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CONSULTATIF SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES SUR LE RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE DE LA COMMISSION RELATIF A L'EXÉCUTION DU BUDGET 2010

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CONSULTATIF SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES
1er juillet 2010

1. La réunion du Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières s'est tenue le 1er juillet 2010, en vue d'examiner et d'approuver le rapport trimestriel relatif à l'exécution du budget de la Commission de l'UA et des différents organes de l'Union africaine.

Participation

2. La réunion a été présidée par S.E. l'Ambassadeur du Ghana et Vice-président du Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières. Les Etats membres suivants y ont pris part:

a. Algérie
b. Botswana
c. Côte d'Ivoire
d. Egypte
e. Éthiopie
f. Gambie
g. Ghana (Président)
h. Kenya
i. Libéria
j. Libye
k. Namibie
l. Nigeria
m. Ouganda
n. Tchad
o. Tunisie
p. Zambie

Séance d'ouverture

3. Le Président de la réunion a souhaité la bienvenue aux membres et a réitéré l'importance de la session. Il les a ensuite invités à adopter le programme de travail et l'ordre du jour proposés.

Adoption de l'ordre du jour

4. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour suivant :

i) Examen du rapport trimestriel relatif à l'exécution du budget de l'Union africaine

ii) Questions diverses

Examen du rapport

5. Le Directeur de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité a présenté le rapport et en a résumé les points saillants comme suit :

- Au cours de la période de trois mois, de janvier à mars 2010, la somme totale de 29.554.489,93 dollars EU a été reçue des États membres et des partenaires du développement.

- Les taux d'exécution du budget de fonctionnement et du budget programme de la CUA ont été respectivement **19,89%** et **4,39%**. Le faible niveau de l'exécution du budget-programme est attribuable aux raisons suivantes :

  i. le processus d'adoption du budget a été achevé en février et il a fallu un certain temps pour intégrer les chiffres du budget dans le système SAP (Système d'application et des produits) afin que les départements puissent accéder à leur budget programme respectif en vue de sa mise en œuvre. Compte tenu de cette situation, la Commission a proposé que le budget de 2011 soit examiné et approuvé lors d'une session extraordinaire du Conseil qui se tiendra en novembre 2010.

  ii. le total des fonds décaissés par les partenaires du développement au cours de la période considérée n'a été que de 820.000 dollars EU.

6. Après la présentation du rapport, le Président du Sous-comité a invité les membres à faire des observations.

7. Au cours du débat qui a suivi, le Sous-comité a :

  i. salué le travail de transformation en cours au sein de la Commission, qui est dirigé par le bureau du Vice-président, et a également félicité le Directeur de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité pour le rapport trimestriel qui était présenté pour la première fois ;

  ii. demandé à la Commission de se conformer aux dispositions de l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif qui stipule que : « le Conseil exécutif examine le programme et le budget du prochain biennal au cours de sa session précédant la session de juillet de la Conférence» ;

  iii. estimé que la convocation d'une session extraordinaire du Conseil exécutif en novembre 2010, telle que proposée par la Commission, en vue d'approuver le budget de 2011 avant la fin de l'exercice financier, ne résoudrait pas le problème de retard dans l'accès au budget programme, étant donné que les dispositions du Règlement financier autorisent l'utilisation d'un douzième du budget de l'exercice précédent en attendant l'adoption du nouveau budget ;

iv. noté que les rapports trimestriels présentés étaient seulement ceux de la Commission de l'UA, du Parlement panafricain, de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Le NEPAD, l'AUCIL, le Conseil consultatif sur la corruption et l'ECOSOCC n'avaient pas soumis leur premier rapport trimestriel ;

v. noté également avec préoccupation le faible niveau du financement provenant des partenaires du développement au titre des programmes. Il a été rappelé que, lors de la présentation du budget, le Sous-comité avait reçu l'assurance que seuls les fonds garantis étaient inclus dans le budget programme de 2010 ;

vi. appuyé l'appel lancé par le Vice-président en faveur d'un processus budgétaire axé sur des résultats et des efforts visant à renforcer les capacités de la Commission et de ses organes à améliorer la qualité des rapports qu'ils élaborent ;

vii. noté en outre la référence faite à la disposition relative au budget biannuel contenue dans le Règlement mais a demandé le strict respect du modèle du budget annuel ;

viii. pris note de la demande de la Tunisie d'inclure la réserve émise par ce pays au moment de l'adoption du budget 2010 ;

ix. noté que le cadre annuel de politique budgétaire était disponible et serait soumis au Sous-comité après le Sommet.

8. A l'issue du débat, la Commission a fourni les précisions ci-après en réponse à certaines questions soulevées par les membres du Sous-comité:

a. Au sujet de l'examen du budget en juillet, elle a fourni l'explication suivante :

- le rapport des Vérificateurs externes qui, selon l'article 118, doit être soumis à l'examen du COREP avant d'être présenté au Conseil exécutif pendant la session budgétaire annuelle ne peut être distribué, et ce, parce qu'il se peut que le rapport des Vérificateurs pourrait ne pas être prêt avant la mi-juillet ;

- le seul rapport détaillé accompagnant le projet de budget sur l'exécution budgétaire sera le rapport du premier trimestre de l'exercice en cours.

b. Un douzième du budget estimatif basé sur les dépenses de l'année précédente conviendra pour le budget de fonctionnement mais ne sera pas applicable dans le cas des nouveaux programmes et projets pour lesquels aucune prévision budgétaire antérieure n'existe.

Recommandations

9. A l'issue des délibérations, les recommandations ci-après ont été formulées :

i. le rapport trimestriel soumis doit être accompagné d'un état des recettes et des dépenses de l'année en cours présenté sous forme de tableau.

ii. A partir de l'exercice 2012, les budgets doivent être examinés et approuvé en juillet. Le Sous-comité réitère la nécessité de se conformer strictement aux dispositions de l'article 39 du Règlement financer jusqu'à l'adoption du budget de 2011.

iii. La Commission doit veiller à ce que tous les organes soumettent leurs rapports trimestriels, de même qu'elle doit préparer un résumé desdits rapports dès réception.

iv. Le COREP devra œuvrer de concert avec la Commission en vue d'améliorer le flux et la disponibilité des fonds des partenaires en faveur de l'Union africaine.

v. Le processus budgétaire doit se faire par étape, de manière à commencer par le budget de la Commission de l'UA. Une fois celui-ci finalisé, des dates devraient être fixées afin que les représentants des autres organes puissent venir à la Commission présenter leur budget. L'objectif étant de réduire les coûts supportés par les autres organes pendant l'examen du budget.

vi. Le Cadre annuel de politique devrait être intitulé « Stratégie du cadre budgétaire annuel»

Questions diverses

10. Le Sous-comité a reçu une brève communication du Président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que du Directeur de l'Administration concernant la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, mais a repoussé l'examen de ces points au moment de l'examen du budget.

11. La séance a été levée à 18h27.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2010

Rapport du sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières sur le rapport du premier trimestre de la commission relatif a l’exécution du budget 2010

Union africaine

Union africaine

http://archives.au.int/handle/123456789/3297

Downloaded from African Union Common Repository